



Municipalité de Lac-Sainte-Marie
MRC Vallée-de-la-Gatineau
Province de Québec
106, chemin de Lac-Sainte-Marie, C.P.97
Lac-Sainte-Marie (Québec) J0X 1Z0
Tel.: (819) 467-5437 Fax: (819) 467-3691
dq@lac-sainte-marie.com

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINTE-MARIE

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le directeur général / greffier-trésorier que le Conseil municipal de Lac-Sainte-Marie a, à sa session du 14 février 2024, adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO # 2023-11-001 régissant la démolition d'immeuble sur le territoire de la municipalité de Lac-Sainte-Marie.

Ledit règlement abroge et remplace le Règlement N° 2023-02-003.

Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal de la municipalité de Lac-Sainte-Marie situé au 106, chemin Lac-Sainte-Marie, Lac-Sainte-Marie (Québec) J0X 1Z0, durant les heures normales de bureau ainsi que sur le site internet de la municipalité au www.lac-sainte-marie.com.

Donné à Lac Sainte-Marie le 21 février 2024.

Yvon Blanchard
Directeur général / greffier - trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Yvon Blanchard, directeur général / greffier – trésorier certifie par la présente que, tel que prévu au règlement N° 2022-04-001 adopté le 21-04-2022 par le conseil Municipal que l'avis public de promulgation concernant le règlement N° 2023-11-001 a été publié sur le site Internet de la Municipalité le 21 février 2024 et affiché à partir du babillard de l'entrée principale du bureau municipale ainsi qu'à l'entrée principale du bureau de poste.

EN FOI DE QUOI je donne ce certificat ce 21^e jour de février 2024.

Yvon Blanchard
Directeur général / greffier – trésorier